

**M. le Ministre de l'Agriculture, de
l'Agroalimentaire et de la Forêt**
Cabinet

78 rue de Varenne
75439 PARIS cedex 07 SP

Monsieur le Ministre,

5 mars 2014

Objet : affectation des
lauréats du concours
réservé d'accès au
corps des IAE

Les syndicats SNETAP-FSU et SNUITAM-FSU souhaitent vous alerter sur la situation de blocage actuelle pour l'affectation de certains des lauréats du concours réservé d'accès au corps des IAE, qui risque de se traduire par un renoncement au bénéfice du concours de titularisation pour une partie d'entre eux.

Cette situation concerne les agents qui, remplissant les conditions fixées par la loi 2012-347 et les textes pris pour son application, ont réussi le concours réservé, mais qui sont rémunérés sur un programme budgétaire différent du programme 215.

Sans considération pour leurs qualifications et leur domaine d'activité, sans prendre en compte le fait que certains d'entre eux occupent déjà un poste pérenne, au mépris de leurs nombreuses années de services au sein du MAAF, vos services ont décidé de proposer une liste fermée de postes à 13 lauréats du concours réservé, impliquant une mobilité obligatoire. De plus, les postes proposés dans l'enseignement agricole ne correspondent pas aux disciplines des lauréats.

Au final, le service ressources humaines vient de leur envoyer un courriel leur enjoignant de rejoindre un poste. Ainsi, une collègue professeure en agroalimentaire et économie se voit proposer un poste d'animation de démarche qualité à la Sous-Direction du pilotage des ressources et des actions transversales à la DGAL.

Nous vous demandons d'intervenir pour que les agents occupant un poste pérenne soient titularisés sur place et sur ce poste, quel que soit le BOP de rattachement. Dans les autres cas, nous vous demandons d'accepter la possibilité pour les lauréats de postuler sur tous les postes ouverts à la mobilité (note de service de mobilité de février 2014 et mouvement DGER en cours), de manière à ce que les postes choisis correspondent au mieux aux possibilités de mobilité géographique et aux qualifications des agents.

En attendant de votre part une écoute empreinte d'humanité et de pragmatisme et pour que ce plan de déprécarisation soit une réussite pour toutes et tous, nous vous prions, M. le Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le SNETAP-FSU,



Jean-Marie Le Boiteux
Secrétaire général

Pour le SNUITAM-FSU,



François Toubin
Secrétaire national
Elu à la CAP des IAE